

Bulletin interne de prévision régionale du 27/03/2022 à destination des Préfectures et des services concernés

Situation en cours :

Un dépassement du seuil d'information-recommandation en particules fines (PM10) sur trois départements (Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine) est prévu pour aujourd'hui. La qualité de l'air tend à l'amélioration : l'alerte est levée dès aujourd'hui pour le Morbihan ; il est prévu que l'alerte soit levée demain pour Côtes d'Armor, Ille et Vilaine et Finistère. Un retour d'épisode est possible mardi pour les Côtes d'Armor. La prévision sera réactualisée demain matin avant 12h.

Département	Polluant	Niveau constaté HIER	Niveau prévu AUJOURD'HUI	Niveau prévu DEMAIN	Procédure à déclencher selon dispositif zonal pour AUJOURD'HUI	Procédure à déclencher selon dispositif zonal pour DEMAIN	Commentaires
Côtes d'Armor (22)	PM10	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	ALERTE	LEVÉE DE PROCEDURE	Alerte sur persistance (2 jours consécutifs de dépassement)
Finistère (29)	PM10	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	ALERTE	LEVÉE DE PROCEDURE	Alerte sur persistance (2 jours consécutifs de dépassement)
Ille-et-Vilaine (35)	PM10	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	ALERTE	LEVÉE DE PROCEDURE	Alerte sur persistance (2 jours consécutifs de dépassement)
Morbihan (56)	PM10	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	LEVÉE DE PROCEDURE	Aucune procédure	Fin d'alerte

NOTA

- Ce bulletin doit être interprété selon l'arrêté préfectoral relatif aux épisodes de pollution atmosphérique
- Ce bulletin est régional : bien repérer les lignes de votre département pour déterminer le niveau de procédure
- Ce bulletin ne doit pas être rediffusé tel quel au public – se reporter aux procédures fixées dans votre arrêté
- Le prochain bulletin sera émis demain avant 12h

Contact Air Breizh : astreinte@airbreizh.asso.fr

Destinataires de ce bulletin : selon liste des arrêtés préfectoraux